

Procès-verbal assemblée générale Alterfin SC

20/04/2024

Alterfin SC

Société Coopérative
Rue de la Charité 18-26, B-1210 Bruxelles
T.V.A. BE 453.804.602- BCE 453.804.602

Bureau

La séance est ouverte à 14h05 sous la présidence de Klaartje Vandersypen (présidente du conseil d'administration) avec Alessandra De Paep et Laurie Frenkel en tant que scrutatrices et Laetitia Devaux en tant que secrétaire. La présidente, les scrutatrices et la secrétaire forment le bureau de réunion. Tous les membres du bureau sont inscrits sur la liste de présences.

Composition de la réunion

Les coopérateurs indiqués dans la liste de présences sont présents ou représentés.

La liste de présences est remplie et signée.

- Coopérateurs présents : 75
- Coopérateurs représentés : 33
- Coopérateurs autorisés à voter : 108
- Droits de vote au total : 48 274
- Droit de vote maximal par coopérateur : 4 827
- Nombre maximum de votes à l'AG : 46 652

Ordre du jour de l'assemblée générale

1. Présentation et approbation du rapport annuel de 2023
2. Présentation et approbation des comptes annuels 2023
3. Présentation du rapport du commissaire sur 2023
4. Décharge du commissaire
5. Renouvellement du mandat du commissaire
6. Présentation et approbation de l'affectation du résultat 2023
7. Décharge des administrateurs
8. Composition du conseil d'administration
9. Questions & Réponses
10. Perspectives 2024
11. Invités d'honneur : Ecookim et Socak Katana
12. Résultat des votes
13. Conclusion

1. RAPPORT ANNUEL DE 2023

Caterina Giordano (Chief Impact Officer) présente l'évolution des financements durables d'Alterfin durant cette année (voir p. 20-38 du rapport annuel 2023).

Pallavi Hariharan (Environmental & Social Impact Manager) présente ensuite l'impact qu'a eu Alterfin sur ses partenaires (voir p. 39-56 du rapport annuel 2023), illustré par l'étude d'impact de notre partenaire CPC au Laos.

Le rapport annuel, tel qu'il sera déposé auprès de la Banque Nationale de Belgique, est approuvé par l'assemblée générale. Vous trouverez les résultats des votes à la fin de ce procès-verbal.

2. COMPTES ANNUELS 2023

Jan De Grande (Financial Senior Advisor) et Luv Mittal (Chief Financial Officer) donnent un aperçu de la situation financière d'Alterfin en présentant respectivement le bilan et le compte de résultats pour 2023 (voir p. 57 à 61 du rapport annuel 2023).

L'assemblée générale se prononce sur l'approbation des comptes présentés sous leur forme déposée à la Banque Nationale de Belgique.

Les comptes annuels 2023 sont approuvés par l'assemblée. Vous trouverez les résultats des votes à la fin de ce procès-verbal.

3. RAPPORT DU COMMISSAIRE 2023

Peter Lenoir, commissaire, donne quelques précisions quant au processus d'audit et au rapport (sans réserve) de Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL sur les comptes annuels au 31 décembre 2023.

Il confirme que les comptes annuels présentés dans le rapport annuel reflètent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date.

4. DECHARGE DU COMMISSAIRE

L'assemblée donne décharge à Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL, commissaire de la société.

Vous trouverez les résultats des votes à la fin de ce procès-verbal.

5. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE

Le mandat de trois ans de Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL se termine. Il est proposé à l'assemblée de renouveler ce mandat, pour la même durée (de 2024-2027).

L'assemblée générale renomme Mazars Réviseurs d'entreprises SRL, représentée par Peter Lenoir, comme commissaire pour les années 2024, 2025 et 2026 (honoraires annuels de 12.000,00 € htva).

Vous trouverez les résultats des votes à la fin de ce procès-verbal.

6. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

La présidente du conseil d'administration présente l'affectation du résultat.

Le résultat total à affecter s'élève à 832.245,00 euros.

L'assemblée générale des coopérateurs décide de donner à ce résultat l'affectation telle que proposée par le conseil d'administration et cela, en tenant compte des obligations imposées par le Code des sociétés et des associations en matière d'affectation et de réserve d'une partie des bénéfices.

Plus précisément, il est décidé d'octroyer aux coopérateurs un dividende de 1,00 %, ce qui représente un montant de 696.168,00 euros.

En outre, il est décidé d'affecter à la réserve pour risques généraux un montant de 136.077,00 euros.

Le montant total des réserves après affectation du résultat s'élève donc à 2.527.084,00 euros, ce qui représente un pourcentage de 3,12 % du portefeuille moyen.

L'affectation du résultat est approuvée par l'assemblée. Vous trouverez les résultats des votes à la fin de ce procès-verbal.

7. DÉCHARGE DES ADMINISTRATEURS

L'assemblée donne décharge aux administrateurs.

Vous trouverez les résultats des votes à la fin de ce procès-verbal.

8. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est rappelé à l'assemblée la composition suivante du conseil d'administration :

Nom	Prénom	Représentant(e) de(s)	Durée du mandat actuel
Bertouille	Thierry	Coopérateurs particuliers	30/04/2022 - 30/04/2027
Biot	Laurent	Humundi asbl	30/03/2019 - 30/03/2024
Briers	Elke	Coopérateurs particuliers	30/04/2022 - 30/04/2027
de Harven	François	Administrateur indépendant	30/03/2019 - 30/03/2024
Galhardo-Galhetas	Vanessa	Administratrice indépendante	22/04/2023 - 22/04/2028
Loopmans	Maarten	Administrateur indépendant	24/04/2021 - 24/04/2026
Van der Veeken	Ingrid	Administratrice indépendante	30/03/2019 - 30/03/2024
Vandersypen	Klaartje	Coopérateurs particuliers - Présidente du CA	30/04/2022 - 30/04/2027

L'assemblée générale constate que le mandat de Laurent Biot (représentant permanent de l'administrateur Humundi asbl), de François de Harven (administrateur) et d'Ingrid Van der Veeken (administrateur) ne sera pas renouvelé et prendra fin le 20/04/2024.

Suite à la présentation des nouveaux candidats, l'assemblée générale nomme les personnes suivantes comme administrateurs d'Alterfin cv :

- Laetitia Counye, née le 16/02/1971, domiciliée à Achiel Cleynhenslaan 148, 3140 Keerbergen
- Luc Cool, né le 21/10/1965, domicilié à Martelarenlaan 50 b702, 3010 Leuven.

Leur mandat court du 20/04/2024 au 20/04/2029.

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur d'Alterfin cv à Rikolto België vzw, dont le siège social est situé Blijde Inkomststraat 50, 3000 Leuven.

L'assemblée générale nomme les personnes suivantes comme représentants permanents des administrateurs d'Alterfin cv :

- Erik Devolgelaere, représentant permanent de Rikolto België vzw, né le 30/10/1957, domicilié à Goudfazantenlaan 19, 3001 Heverlee.
- Dominique Morel, représentant permanent de Humundi asbl, né le 19/12/1967, domiciliée à Dorpstraat 119, 3060 Bertem.

Leur mandat court du 20/04/2024 au 20/04/2029.

Vous trouverez les résultats des votes à la fin de ce procès-verbal.

9. SESSION DE QUESTIONS-RÉPONSES

Durant l'assemblée, les questions ont été posées par écrit. La réponse à certaines de ces questions a été apportée durant l'assemblée, d'autres ont (par souci de temps) été examinées par la suite. Les réponses à toutes les questions posées se trouvent ci-dessous.

QUESTIONS LIÉES A L'IMPACT D'ALTERFIN :

Le portefeuille agricole d'Alterfin est très concentré sur des produits exportés. Pourquoi ne pas investir davantage dans des produits vendus localement ?

Dans sa mission d'amélioration des conditions de vie des populations rurales, Alterfin porte une attention particulière au financement de l'agriculture et elle fait cela de deux manières : en finançant directement des organisations actives dans l'agriculture familiale durable et qui sont donc à même d'agréger un grand nombre de petits agriculteurs ; ou alors indirectement à travers la microfinance, qui cible les agriculteurs qui ne sont pas regroupés.

Le choix de travailler avec les cultures d'export avec financements directs est lié

d'une part au fait que c'est dans ces chaînes que se trouve le plus grand nombre d'agriculteurs qui se sont regroupés et d'autre part au fait que les financements d'Alterfin se font sans mise en place de mécanisme de sûreté en faveur d'Alterfin mais à condition que l'organisation financée dispose d'un contrat formel de vente de ses produits à un acheteur, et que cet acheteur puisse non seulement rembourser directement Alterfin mais le faire en Euro ou Dollar, en couvrant notre risque de change.

Alterfin participe au financement de produits locaux par le biais de ses investissements dans des institutions de microfinance, qui elles-mêmes financent des projets d'agriculture locale et de vente locale (23% du portefeuille total des institutions de microfinance financées).

En outre, Alterfin a mis en place des projets d'assistance technique visant à soutenir des institutions de microfinance pour développer des produits financiers adaptés au financement des activités agricoles.

Quels sont des exemples de projets d'assistance technique ?

Depuis 2022, Alterfin bénéficie de fonds d'assistance technique (« TA ») de la part de donateurs comme BIO, SSNUP et l'AGF. Grâce à ces fonds, nous avons pu développer de plus en plus de projets de TA en collaboration avec nos partenaires. En 2023, 19 partenaires ont été soutenus avec 23 projets de TA.

Prenons par exemple l'Ouzbékistan, où les instruments de mesure de performance environnementale et sociale sont encore peu développés. Alterfin a financé deux projets d'AT aux deux institutions de microfinance partenaires, en commençant par faire un diagnostic pour identifier leurs faiblesses, et par la suite mettre en place un plan d'action pour résoudre ces faiblesses puis une mise en place d'une stratégie environnementale et sociale.

Au Rwanda, Alterfin a aidé des partenaires agricoles à obtenir des certifications de produits biologiques ou de commerce équitable ; et au Congo, nous avons contribué à la mise en place de systèmes de gestion d'information pour une entreprise qui commercialise du café et du cacao.

Vous trouverez d'autres exemples de TA en page 45 de notre rapport annuel.

Quel est votre avis sur la crise du secteur de la microfinance au Cambodge et le surendettement qu'il entraînerait ? Comment Alterfin accompagne et contrôle-t-elle ses partenaires au mieux afin d'éviter d'éventuelles dérives ?

Le marché de la microfinance au Cambodge est unique, avec à la fois une saturation des

institutions de microfinance et un manque de possibilités de financement auprès du secteur financier traditionnel pour un ménage sur cinq. En conséquence, la plupart des institutions de microfinance ciblent le même segment de clientèle. Ce contexte peut créer une situation compliquée dans laquelle les institutions de microfinance poursuivent des stratégies de crédit agressives.

Alterfin compte actuellement deux partenaires de microfinance au Cambodge et a décidé de ne pas en financer d'autres pour le moment.

Nous avons adopté les mesures suivantes afin de lutter contre d'éventuels abus : premièrement, nous appliquons une Due Diligence renforcée en matière sociale afin de garantir que les conditions (durée, taux d'intérêt, exigences de garanties, modalités de souscription, etc.) des crédits accordés par les institutions de microfinance à leurs clients soient adaptées à leurs besoins et que les garanties prises pour se couvrir contre le risque de défaut soient appropriées. Nous veillons à ce que les politiques de crédit ne soient pas trop agressives envers les clients et vérifions si les employés des institutions de microfinance ne subissent pas trop de pression pour assurer les remboursements. Deuxièmement, nous appliquons la Certification de Protection des Clients (délivrée par SPTF/CERISE par l'intermédiaire d'agences de notation indépendantes), une certification visant à garantir des prêts responsables de la part des institutions de microfinance. Cette certification comporte trois niveaux : or, argent et bronze. Alterfin ne travaille qu'avec des institutions de microfinance détentrices d'une certification Gold.

Pourquoi ne travaillez-vous pas avec le Madagascar, pays de grande pauvreté mais producteur de noix de cajou, vanille etc. ?

Pour l'instant nous ne travaillons pas au Madagascar, mais ce pays fait partie des pays éligibles.

Le partenaire Ananas Anam a été présenté lors de l'assemblée générale d'il y a deux ans. Qu'est-il devenu ? Vend-il à présent du cuir végétal ? Quel est l'impact sur les plantations d'ananas ?

Nous poursuivons le partenariat avec Ananas Anam (AA) avec un nouveau prêt octroyé en 2023. AA produit des textiles naturels innovants (p.ex. cuir, fils et substrats) fabriqués à partir de déchets de feuilles d'ananas, un sous-produit de l'industrie fruitière, qui sont traditionnellement jetés, brûlés ou partiellement utilisés comme compost sur les terres agricoles. Le modèle d'AA est révolutionnaire dans le sens où il propose non seulement des matériaux innovants en fibres naturelles sur le marché, mais également un tout nouveau modèle commercial, basé sur des valeurs qui visent à équilibrer la réussite économique avec l'impact sur les personnes et la planète. L'entreprise est encore en phase de croissance car AA propose des matériaux de fabrication complètement nouveaux ce qui demande du temps.

QUESTIONS LIEES AUX FINANCES D'ALTERFIN :

Le placement en EUR par Alterfin s'élève à 66 millions (40% du bilan d'Alterfin), ce qui semble beaucoup. Ne serait-il pas possible d'optimiser les montants versés pour un effet encore plus positif ?

Une grande partie des prêts d'Alterfin sont émis en USD principalement fournis par nos banques qui en échange demandent, à titre de garantie, des dépôts en EUR.

Des institutions telles que BIO et EDFI nous fournissent également des USD, mais pas suffisamment que pour couvrir nos

besoins, d'où l'obligation de recourir aux banques traditionnelles.

En outre, et conformément à notre Politique d'Asset Liability Management, Alterfin investit dans des produits sûrs comme des obligations de Banques de Développement ou des émissions obligataires de l'Union Européenne.

Pourquoi Alterfin doit-elle emprunter des USD ?

Comme indiqué ci-dessus, une grande partie des prêts d'Alterfin sont émis en USD.

Nous tentons de concilier nos actifs en USD avec nos dettes en USD, ce qui équivaut à un « hedging » (couverture de risque) naturel.

En outre, certains partenaires demandent des emprunts en monnaie locale (une quinzaine de monnaies différentes) dont nous ne disposons pas. Nous versons alors le montant en USD et les partenaires les retirent auprès de leur banque en monnaie locale. Pour couvrir Alterfin et ses partenaires contre le risque du taux de change, nous effectuons des contrats de swap de devises soit avec l'agence de hedging MFX, soit avec l'AGF (pour les prêts d'un montant plus petit que le minimum requis par MFX).

Tenez-vous compte des aspects ESG (Environnemental, Social and Governance) ou d'autres critères éthiques (tels que le rating de Financité) dans vos emprunts bancaires et vos activités de gestion de portefeuille de tiers ? Pourquoi ne travaillez-vous pas avec des banques plus éthiques comme la banque VDK ?

Comme toute entreprise, Alterfin a des besoins de financement. Et dans notre cas particulier, parce que la majeure partie de

notre activité nécessite l'utilisation de USD, nous devons obtenir des lignes de financement en USD auprès de nos banques en Belgique.

Notre capacité à protéger nos partenaires dans nos pays d'opérations est plus importante si nous arrivons à obtenir des conditions de financement en USD qui soient favorables. C'est le cas avec nos banques commerciales et avec d'autres organisations telles que Banca Etica. Nous avons par le passé des accords avec les banques VDK et Triodos mais, depuis la crise COVID, les conditions de ces crédits sont devenues très onéreuses, voire même l'obtention d'USD impossible. Dans ces deux cas de figure, il nous était impératif de veiller aux besoins de nos partenaires et à leur capacité de remboursement. Si Alterfin a été capable d'absorber 90% de l'augmentation des coûts de financement en USD et, par ce faire à protéger ses partenaires d'autant, c'est grâce notamment aux conditions obtenues avec ses créanciers.

Pour ce qui est des activités de gestion de portefeuille de tiers, nous ne travaillons qu'avec des acteurs dont les missions et valeurs sont alignées, comme par exemple le fonds Symbiotics, le fonds Quadia ou encore l'ONG Oxfam.

Il est positif qu'Alterfin puisse emprunter à court terme auprès de banques comme Belfius, KBC et BNP, mais quelle est la différence entre l'intérêt versé sur ces emprunts à court terme par rapport à ceux à long terme ?

Dans l'environnement financier actuel, il n'est pas aisé d'obtenir des prêts à long terme, même si les taux d'intérêt sont plus élevés. En outre, lorsque nos banques proposent certaines tranches de prêts à long terme, elles exigent souvent un pourcentage élevé de garanties (nos actifs en euros).

La croissance rapide du portefeuille semble présenter la situation financière d'Alterfin de manière plus optimiste que ce que les ratios ne suggèrent ; faites-vous suffisamment attention aux risques que cela implique ?

Chacun de nos projets doit répondre à des lignes directrices strictes, telles que définies dans notre politique d'investissement, et doit être approuvé par le comité d'investissement. Nous prenons également en considération l'impact sur nos finances et les engagements pris avec nos prêteurs.

Il semble y avoir un subside dans les comptes 2023 (passifs) qui n'apparaissait pas en 2022. De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un soutien financier reçu de l'entité Bruxelles Économie et Emploi pour la migration de notre système de comptabilité et de reporting vers un fournisseur belge de premier plan de logiciels basés sur le cloud.

QUESTIONS LIEES AUX COOPERATEURS D'ALTERFIN :

Le capital social d'Alterfin a augmenté de 500.000 EUR cette année. Quelle en a été la proportion d'acquisition et celle de vente des parts sociales ?

Il y a eu en 2023 des acquisitions de parts sociales d'Alterfin pour une valeur de 3.678.687,50 EUR, et des ventes pour un montant de 3.207.875,00 EUR, soit une augmentation de 470.813 EUR.

DIVERS :

L'augmentation du prix des denrées financées par Alterfin (café, cacao) a-t-elle un impact sur les activités et les revenus d'Alterfin ?

Le prix de ces denrées souffre d'une importante volatilité, ce qui entraîne une grande incertitude car les prix augmentent et baissent rapidement et les acheteurs sont exposés (à moins d'avoir couvert leur position).

Alterfin examine avec ses partenaires la meilleure manière de gérer ce risque de volatilité des prix, notamment via des projets d'assistance technique, avec des ateliers d'apprentissage de gestion des risques de prix.

Par ailleurs, il faut préciser que les taux d'intérêt font également l'objet d'une grande volatilité, ce qui a entraîné une augmentation de 3% des coûts financiers d'Alterfin. Alterfin a pris la décision stratégique d'absorber cette augmentation à concurrence de 90% en utilisant des mécanismes de protection et en contrôlant ses propres coûts ; l'objectif étant de protéger nos partenaires déjà énormément exposés et fragilisés.

Remarque : suite à un commentaire émis par un coopérateur, il semblerait qu'une petite erreur se soit glissée dans l'un des graphiques de l'évolution de la composition du portefeuille par région, en page 32 du rapport annuel qui a été remis en version papier aux coopérateurs, lors de l'assemblée générale. En effet, dans le graphique des déboursements, le pourcentage de 2023 relatif à l'Afrique s'élève à 42% (et non 33%) et celui de l'Amérique latine est de 29% (et non 28%). Ceci a été corrigé dans le rapport annuel disponible sur notre site web.

10. PERSPECTIVES 2024

Jean-Marc Debricon (CEO) présente les perspectives pour 2024, dans un environnement de poly-crisés dans lequel Alterfin continuera d'agir avec persévérance et résilience.

11. PRÉSENTATION D'ECOOKIM ET DE SOCAK KATANA

Nos invités d'honneur Ecookim et Socak Katana, de Côte d'Ivoire, expliquent l'impact qu'a eu Alterfin sur leurs activités depuis qu'ils sont devenus partenaires (respectivement en 2011 et 2016) et répondent aux questions des coopérateurs.

12. VOTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. Approbation du rapport annuel 2023

- Pour : 42 916
- Contre : 3 736
- Abstention : 0
- Total : 46 652

2. Approbation des comptes annuels 2023

- Pour : 42 916
- Contre : 3 736
- Abstention : 0
- Total : 46 652

3. Décharge du commissaire

- Pour : 42 916
- Contre : 3 736
- Abstention : 0

- Total : 46 652

4. Renouvellement du mandat du commissaire

- Pour : 42 529
- Contre : 4 123
- Abstention : 0
- Total : 46 652

5. Approbation de l'affectation du résultat 2023

- Pour : 42 529
- Contre : 4 123
- Abstention : 0
- Total : 46 652

6. Décharge des administrateurs

- Pour : 42 430
- Contre : 3 736
- Abstention : 486
- Total : 46 652

7. Election de Erik Devogelaere

- Pour : 42 083
- Contre : 120
- Abstention : 4 449
- Total : 46 652

8. Election de Laetitia Counye

- Pour : 42 027
- Contre : 0
- Abstention : 4 625
- Total : 46 652

9. Election de Luc Cool

- Pour : 42 174
- Contre : 0
- Abstention : 4 478
- Total : 46 652

10. Election de Dominique Morel

- Pour : 42 202
- Contre : 0
- Abstention : 4 450
- Total : 46 652

Composition du conseil d'administration après le vote :

Nom	Prénom	Représentant(e) de(s)	Durée du mandat actuel
Bertouille	Thierry	Coopérateurs particuliers	30/04/2022 - 30/04/2027
Briers	Elke	Coopérateurs particuliers	30/04/2022 - 30/04/2027
Cool	Luc	Administrateur indépendant	20/04/2024 - 20/04/2029
Counye	Laetitia	Administrateur indépendant	20/04/2024 - 20/04/2029
Devogelaere	Erik	Rikolto België vzw	20/04/2024 - 20/04/2029
Galhardo-Galhetas	Vanessa	Administratrice indépendante	22/04/2023 - 22/04/2028
Loopmans	Maarten	Administrateur indépendant	24/04/2021 - 24/04/2026
Morel	Dominique	Humundi asbl	20/04/2024 - 20/04/2029
Vandersypen	Klaartje	Coopérateurs particuliers - Présidente du CA	30/04/2022 - 30/04/2027

13.CONCLUSION

La séance est levée à 17h30.

Pour le procès-verbal,

Laetitia Devaux
Secrétaire

Alessandra De Paep et Laurie Frenkel
Scrutatrices